

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

MARCHE N°2503A02MP

**REHABILITATION ET EXTENSION DE LA
DELEGATION DE VICHY DE LA CCI DE L'ALLIER EN
VUE DE LA REORGANISATION DES BUREAUX ET
CENTRE DE FORMATION, ET DE LA MISE A
DISPOSITION DE SURFACES COMMERCIALES AU
RDC –LOT 11 ASCENSEUR**

Date et heure limites de réception des offres :

13 JUIN 2025 A 12H00

POUVOIR ADJUDICATEUR

CCI ALLIER

17 Cours Jean Jaurès

03 000 MOULINS

Tél : 04 70 35 40 00

Site internet : <https://www.allier.cci.fr>

Profil Acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Cellule régionale Commande Publique : marches@allier.cci.fr

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Variantes exigées	4
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	5
3.4 - Contrôle technique	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	11
6.1 - Documents à produire.....	11
6.2 – Visites sur site	
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	13
7.1 - Transmission électronique	13
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures et des offres	14
8.1 - Sélection des candidatures	14
8.2 - Attribution des marchés	15
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	16
8.4 - Dispositif de vigilance	17
9 - Renseignements complémentaires	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	17
9.2 - Procédures de recours.....	17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de réhabilitation et extension de la délégation de Vichy de la CCI de l'Allier en vue de la réorganisation des bureaux et du centre de formation, et de la mise à disposition de surfaces commerciales au Rez-de-Chaussée **Lot 11 Ascenseurs**.

Lieu(x) d'exécution :
Rue Montaret, Rue Wilson, Rue Lucas - 03200 Vichy

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette procédure fait suite à une première consultation déclarée sans suite au motif d'une concurrence insuffisante.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le lot fait l'objet de la présente procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique, relative aux « petits lots ».

Les prestations pour la réalisation de l'ensemble des travaux sont réparties en 12 lots :

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE / VRD
02	ETANCHEITE
03	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET SERRURERIE
04	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS
05	MENUISERIE INTERIEURE
06	PLATRERIE / PEINTURE / PLAFONDS
07	CARRELAGE / FAIENCE
08	SOLS SOUPLES
09	CHAUFFAGE VENTILATION RAFRAICHISSEMENT PLOMBERIE SANITAIRE
10	ELECTRICITE COURANTS FORTS et COURANTS FAIBLES
11	ASCENSEUR
12	AMENAGEMENT PAYSAGER

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments

Code CPV par lot	Désignation	
45313100	ASCENSEUR	1

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Aucune variante n'est exigée.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre sera assurée par :

Architecte : BOUCHAUDY ARCHITECTES

112 Boulevard des Etats Unis 03200 VICHY

Tél : 04 70 98 32 03

agence03@bouchaudy-architectes.com

BE thermique : **BET SEQUOIA**

2 rue Louis Blanc 03000 MOULINS

Tél : 04.70.46.09.94

info@bet-sequoia.fr

Economiste de la construction : **BET SEQUOIA**

2 rue Louis Blanc 03000 MOULINS

Tél : 04.70.46.09.94

info@bet-sequoia.fr

BE structure : **FY INGENIERIE**

206 Bd de Nomazy 03000 MOULINS

Tél : 04 70 46 30 32

betchevrier@betchevrier.fr

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

DEBOST– 112, Boulevard des Etats-Unis 03200 – Vichy.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La mission sera assurée par la maîtrise d'œuvre

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique sera assurée par :

Missions confiées :

- F – Mission de fonctionnement des installations
- HAND - Mission relative à l'accessibilité des constructions à personnes handicapées
- HYSa - Mission relative à l'hygiène et à la sante dans les bâtiments autres que d'habitation
- LE - Mission relative à la solidité des existants
- LP - Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (L*+P1)
- PHA - Mission relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'a usage d'habitation
- PS - Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- SEI - Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH (*)
- TH - Mission relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

DEBOST– 112, Boulevard des Etats-Unis 03200 – VICHY.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots (CCTP)
- Le CCTP
- La Charte Chantier Faibles nuisances
- Le phasage des travaux Carnet A3

- Le planning enveloppe de l'opération
- Le cahier des charges fonctionnelles du SSI
- Le rapport initial du contrôleur technique
- Le compte-rendu d'examen du RICT du BET Fluides
- Le plan général de coordination
- Le document unique de candidature (DUC)
- Le cadre de réponse technique OBLIGATOIRE
- Attestation de visite

PIECES TECHNIQUES COMMUNES

- Les rapports et diagnostics

- ETUDE GEOTECHNIQUE AVP + G5 partielle MARS 2024
- RAPPORT AMIANTE DU 05-06-2023
- APAVE – VERIF INSTALLATIONS INCENDIE OCT.2019
- SOCOTEC – VERIF INSTALLATIONS ELECTRIQUES MARS 2019

- Les arrêtés de permis de construire

- ARRETE DE DECISION 1-1
- ARRETE DE DECISION 2-1
- ARRETE DE DECISION 3-1
- ARRETE ARS DU 6 DECEMBRE 2023 PPEMV_CCI_03
- REF réglementation travaux PP EMN
- Avis ABF 1-1
- Avis CCA 1-1
- Avis CCS 1-1
- Avis ENEDIS 1-1
- Avis VICOASSAI 1-1
- Avis VICOP 1-1

- Les attestations permis

- Attestation prise en compte PPR
- Attestation BBIO
- Attestation contrôle technique n°1_630C232S_conception PS n1
- Déclaration d'effectif CCI Vichy
- Notice de sécurité 02
- Notice d'accessibilité 01

1 - Pièces graphiques – Pièces architectes :

01 – Etat actuel

-  00 ETAT ACTUEL
-  EA.00 PLAN DE SITUATION ET IMAGE AÉRIENNE
-  EA.01 ÉTAT ACTUEL R-1
-  EA.02 ÉTAT ACTUELL RDC
-  EA.03 ÉTAT ACTUEL R+1
-  EA.04 ÉTAT ACTUEL R+2
-  EA.05 ÉTAT ACTUEL R+3
-  EA.06 ÉTAT ACTUEL R+4
-  EA.07 ÉTAT ACTUEL R+5
-  EA.08 ÉTAT ACTUEL TOITURE
-  EA.09a ÉTAT ACTUEL _ FACADE SUD RUE MONT...
-  EA.09b ÉTAT ACTUEL _ FACADE OUEST RUE WIL...
-  EA.09c ÉTAT ACTUEL _ FACADE NORD RUE LUC...
-  EA.09d ÉTAT ACTUEL _ FACADE EST CCI
-  EA.09d ÉTAT ACTUEL _ FACADE OUEST GARAGE
-  EA.10a PHOTOGRAPHIES
-  EA.10b PHOTOGRAPHIES
-  EA.10c PHOTOGRAPHIES
-  EA.10d PHOTOGRAPHIES
-  EA.10e PHOTOGRAPHIES

02 - DEMOLITIONS ET CURAGE

-  00 DEMOLITIONS
-  DEM.00 PLAN DE SITUATION ET IMAGE AÉRIENNE
-  DEM.01 ÉTAT ACTUEL R-1
-  DEM.02 ÉTAT ACTUELL RDC
-  DEM.03 ÉTAT ACTUEL R+1
-  DEM.04 ÉTAT ACTUEL R+2
-  DEM.05 ÉTAT ACTUEL R+3
-  DEM.06 ÉTAT ACTUEL R+4
-  DEM.07 ÉTAT ACTUEL R+5
-  DEM.08 ÉTAT ACTUEL TOITURE

03 - PROJET

-  AR.00 PLAN DE SITUATION ET IMAGE AÉRIENNE
-  AR.01 PLAN DE MASSE PROJET
-  AR.02 PLAN DU NIVEAU -1
-  AR.03 PLAN DU REZ DE CHAUSSEE
-  AR.04 PLAN DU NIVEAU +1
-  AR.05 PLAN DU NIVEAU +2
-  AR.06 PLAN DU NIVEAU +3
-  AR.07 PLAN DU NIVEAU +4
-  AR.08 PLAN DU NIVEAU +5
-  AR.09a Coupe AA
-  AR.09b Coupe BB
-  AR.09c Coupe CC
-  AR.09d Coupe DD
-  AR.09e Coupe EE
-  AR.09f Coupe FF
-  AR.09g Coupe GG
-  AR.10a Façades Est-Ouest-Sud
-  AR.10b Façades Ouest-Nord
-  AR.11 CARNET DE DETAILS
-  AR.12 REPERAGE PLAFONDS
-  AR.13 REPERAGE DE SOLS et MURS
-  AR.14 REPERAGE PROTECTION, OCCULTATION, ...
-  AR.15 NOMENCLATURE MEN. EXTERIEURES

04 - PLANS DWG

-  0. RDC.dwg
-  1. R+1.dwg
-  -1. R-1.dwg
-  2. R+2.dwg
-  3. R+3.dwg
-  4. R+4.dwg
-  5. R+5.dwg
-  6. TOITURE.dwg

2 - BET – PIECES TECHNIQUES

01 - PLANS STRUCTURE GROS-OEUVRE

-  23-087 CCI VICHY BA-100 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-101 DCE Ind E
-  23-087 CCI VICHY BA-102 DCE Ind D
-  23-087 CCI VICHY BA-103 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-104 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-105 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-106 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-107 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-108 DCE Ind C
-  23-087 CCI VICHY BA-109 DCE Ind D
-  23-087 CCI VICHY BA-110 DCE Ind F
-  23-087 CCI VICHY BA-111 DCE Ind B
-  23-087 CCI VICHY BA-112 DCE Ind D

02 - PLANS STRUCTURE BOIS

-  23-087 CB-100 PLAN GRADIN
-  23-087 CB-101 PLAN ESCALIER
-  23-087 CN-102 PLAN ESTRADE

03 - PLANS STRUCTURE METALLIQUE

-  23-087 CM-100 PASSERELLE METALIQUE
-  23-087-CM-001 DCE
-  23-087-CM-002 DCE
-  23-087-CM-003 DCE

04 -PLANS CVPS

-  22-47 DCE CVPS Plan C01.1
-  22-47 DCE CVPS Plan C02.1
-  22-47 DCE CVPS Plan C03.1
-  22-47 DCE CVPS Plan C04.1
-  22-47 DCE CVPS Plan C05.1
-  22-47 DCE CVPS Plan P01.1
-  22-47 DCE CVPS Plan P02.1
-  22-47 DCE CVPS Plan P03.1
-  22-47 DCE CVPS Plan P04.1
-  22-47 DCE CVPS Plan P05.1
-  22-47 DCE CVPS Plan P06.1
-  22-47 DCE CVPS Plan V01.1
-  22-47 DCE CVPS Plan V02.1
-  22-47 DCE CVPS Plan V03.1
-  22-47 DCE CVPS Plan V04.1
-  22-47 DCE CVPS Plan V05.1

05 - PLANS ELECTRICITE

-  06.G299.PLAN ELECTRICITE R-1 EL 1-12
-  07.G299.PLAN ELECTRICITE R-1 EL 2-12
-  08.G299.PLAN ELECTRICITE RDC EL 3-12
-  09.G299.PLAN ELECTRICITE RDC EL 4-12
-  10.G299.PLAN ELECTRICITE R+1 EL 5-12
-  11.G299.PLAN ELECTRICITE R+1 EL 6-12
-  12.G299.PLAN ELECTRICITE R+2 EL 7-12
-  13.G299.PLAN ELECTRICITE R+2 EL 8-12
-  14.G299.PLAN ELECTRICITE R+3 EL 9-12
-  15.G299.PLAN ELECTRICITE R+3 EL 10-12
-  16.G299.PLAN ELECTRICITE R+4 EL 11-12
-  17.G299.PLAN ELECTRICITE R+5 EL 12-12

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Document Unique de Candidature (DUC)
Le justificatif d'attribution par l'INSEE d'un numéro d'identification (SIRET...)	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	Document Unique de Candidature (DUC)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Document Unique de Candidature (DUC)
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent renseigner le document unique candidature joint au dossier de consultation.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non
L'acte d'engagement et ses annexes	Oui
La décomposition des prix globale et forfaitaires en PDF et Excel	Oui
Le cadre de réponse technique OBLIGATOIRE	Non
Calendrier et phasage des travaux	Non
Cv de l'équipe dédiée	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Avant l'établissement de son offre, l'entreprise devra obligatoirement visiter les lieux afin d'identifier précisément tous les ouvrages et de mettre en œuvre les moyens appropriés pour l'exécution des ouvrages dans les formes et délais prescrits.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Il conviendra de prendre attache par mail auprès de Monsieur Horacio SARMIENTO ZAPATA
agence03@bouchaudy-architectes.com
04 70 98 32 03

A l'adresse suivante : 5 – 15 Rue Montaret - 03200 Vichy

L'attestation de visite jointe au DCE sera signée par le candidat et Monsieur Philippe AUREMBOUX à l'issue de la visite.

L'absence d'attestation rend la candidature irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	45%
2- Valeur technique appréciée et décomposée avec les sous-critères suivants :	45%
Sous-critère n°1 : Moyens humains dédiés et matériels de l'entreprise affectés au chantier : <i>-Moyens humains - Liste des personnels mis à disposition pour étudier, encadrer et exécuter les travaux, pour le présent chantier (CV, expériences, formations, compétences, qualifications etc.).</i> <i>-Moyens matériels - Liste des matériels, véhicules, outillages mis à dispositions pour la prestation, pour le présent chantier.</i> <i>-Organisation - Moyens mis en œuvre lors des périodes de fortes activités en cas de difficultés d'exécution (retards éventuels)</i>	10%
Sous-critère n°2 : Calendrier et phasage des travaux avec enchaînement des tâches et optimisation éventuelle, compte tenu de l'intervention en site occupé et dans un environnement de commercial <i>- Rétroplanning détaillé par phase</i> <i>- Moyens mis en place pour respecter le planning</i> <i>- Prise en compte de l'exécution des travaux en site occupé</i> <i>-Limitation des nuisances vis-à-vis de l'environnement immédiat : commerces, services, au regard de la charte de chantier « faibles nuisances »</i>	15%
Sous-critère n°3 : Méthodologie et programme d'exécution, adéquation des processus de l'entreprise et des matériaux avec les travaux à réaliser. <i>- Un programme d'exécution des ouvrages propre à chaque lot, indiquant de façon sommaire les méthodologies employées pour l'exécution des travaux : préparation du chantier, dispositions pour la livraison et le stockage de matériaux sur le chantier, moyen de levage, organisation générale et méthodes d'intervention pendant le chantier, organisation et réactivité de l'entreprise</i> <i>- Fiches techniques de matériaux et matériels mis en œuvre sur chantier (documentations, notices techniques, PV...)</i>	20%

3- Développement durable : <i>-Garanties apportées pour le respect des dispositions environnementales prescrites dans le cadre de cette opération et organisation de la vie de chantier du point de vue hygiène et sécurité. Schéma d'organisation et de gestion des déchets, détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets.</i> <i>-Respect de l'environnement proche, détaillant les moyens de mise en œuvre pour la protection de l'environnement proche (eaux des sources, nuisances sonores et visuelles).</i> <i>-Caractéristiques des matériaux et des produits (les matériaux utilisés devront présenter toutes les garanties en matière de protection de l'environnement,).</i> <i>-Provenance des bois (le fournisseur devra justifier la provenance du bois, privilégier l'usage de bois locaux)</i> <i>Limitation des pollutions et des consommations de ressources.</i>	10%
---	-------------------

Le critère "Prix des prestations" sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière. 45 points seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante. La note pour les autres offres est calculée ainsi :

Note = 45 x Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre.

L'analyse des offres et leur notation sera effectuée sur la base du cadre de réponse. Les autres critères et sous-critères, qu'ils soient détaillés ou non, seront notés à partir du barème suivant :

- 0% de la note : absence d'information par le candidat.
- 20% de la note : réponse insatisfaisante
- 40% de la note : réponse peu satisfaisante
- 60% de la note : réponse satisfaisante
- 80% de la note : réponse très satisfaisante
- 100% de la note : réponse excellente

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et sera effectuée de préférence par échange de messages via la PLACE, plateforme de dématérialisation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la

commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8.4 - Dispositif de vigilance

Dépôt des certificats et attestations sur la plateforme E-attestation :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire devra déposer ses documents sur la plateforme E-ATTESTATIONS mise à disposition gratuitement par la CCI à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre admis au paiement direct, les sous-traitants devront également déposer leurs documents sur la plateforme **E-ATTESTATIONS**, dans le même délai.

L'attributaire et ses sous-traitants recevront un email d'invitation pour se connecter sur **E-ATTESTATIONS**, depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22

Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND

Cours Sablon

CS 90129

63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Téléphone : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22 (greffe)
04 73 14 61 29 (documentation)
Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- ☐ Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- ☐ Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- ☐ Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- ☐ Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.